

Compte rendu de la séance du 06 septembre 2023

Secrétaire(s) de la séance:

Véronique CARLOD

Ordre du jour:

1. LIQUIDATION DU SYNDICAT MIXTE DES TOURBIERES AU 31/12/2023
2. DM 2 - VOTE DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES
3. SOS ANIMAUX LE BROC - RAPPORT D'ACTIVITE
4. DON DU LIONS CLUB AMBERT LIVRADOIS
5. DEVENIR DU GITE MARION
6. POUR INFO : DEMISSION DE MR HUBERT BERNARD
7. REMBOURSEMENT ACHAT 2 PNEUS A LA SECRETAIRE
8. QUESTIONS DIVERSES POUVANT FAIRE L'OBJET D'UNE DELIBERATION

Délibérations du conseil:

LIQUIDATION DU SYNDICAT MIXTE DES TOURBIERES (029 2023)

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de délibérer sur les points suivants : liquidation du Syndicat Mixte des Tourbières au 31/12/2023. Madame le Maire présente aussi la délibération n° 004-2023 du Syndicat des Tourbières validant la dissolution.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- décide la dissolution du Syndicat Mixte des Tourbières au 31/12/2023

Une fois les éventuels engagements honorés, s'il reste des fonds ceux-ci seront répartis entre les trois communes de St Alyre, La Godivelle et Compains en raison de un tiers chacune.

DM 2 - Vote de crédits supplémentaires - lagodivelle (030 2023)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	-1462.00	
6618	Intérêts des autres dettes	1462.00	

	TOTAL :	0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
	TOTAL :	0.00	0.00
	TOTAL :	0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à LA GODIVELLE, les jour, mois et an que dessus.

SOS ANIMAUX : RAPPORT ACTIVITE

Pas de commentaire sur ce rapport

DON DU LYONS CLUB AMBERT LIVRADOIS (031_2023)

Madame le Maire explique au Conseil que suite à l'accueil pique-nique du Lyons Club Ambert Livradois au Lac d'en Haut le 24 juin dernier, le Lyons Club fait un don de 150€ à la commune.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'accepter ce don de 150€ en encaissant le chèque.

DEVENIR DU GITE MARION (032_2023)

Madame le Maire annonce les faits : Le gîte Marion est de nouveau libre de toute location depuis le départ de ses locataires le 7 juillet dernier. Il aurait besoin d'une légère remise en état, surtout au niveau du mobilier qui n'est pas "moderne" afin de pouvoir le remettre en location en tant que gîte, éventuellement sur la plateforme Airbnb.

La Communauté de Commune du Massif du Sancy propose des Fonds de Concours Solidarité Territoriale pour le financement de projets communaux relatifs au logement, au renouvellement urbain, aux travaux réalisés sur des bâtiments communaux... Cette dotation peut, dans un premier temps, pour une première tranche financière jusqu'à 100 000€ : 40% de la dépense subventionnable avec un plafond de subvention de 20 000€.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide :

- D'une remise en état du gîte Marion afin de pouvoir le remettre en location.
- Demander une subvention auprès la Communauté de Commune du Massif du Sancy
- Autorise Madame le Maire à signer tout acte se référant à cette délibération.

DEMISSION DE M. HUBERT BERNARD

Le conseil prend acte de la démission de M. Hubert Bernard en date du 14 juin 2023

REMBOURSEMENT DE PNEUS ALPINS A LA SECRETAIRE (033_2023)

Madame le Maire expose au Conseil la demande de la secrétaire concernant le remboursement de 2 pneus alpins pour son véhicule CLIO Estate. En effet, celle-ci doit obligatoirement

chausser sa voiture de 4 pneus alpin afin de pouvoir monter à la Godivelle en hivers. Cette demande vient du fait que si elle reste en plaine il n'est pas nécessaire d'équiper sa voiture de tels pneus.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide :

- de ne pas valider le remboursement de l'achat et du montage de 2 pneus alpins sur présentation de la facture de Mme VIENNE.

QUESTIONS DIVERSES POUVANT FAIRE L'OBJET D'UNE DELIBERATION

1. TRAVAUX TOITURE ET CHARPENTE EGLISE - annule et remplace deliberation n°23-2023 (034 2023)

ANNULE ET REMPLACE DELIBERATION N°28-2023 DU 09/06/2023

Madame le Maire explique au conseil qu'il faut valider les devis de Mr Papon pour les travaux de charpente et de toiture de l'église ainsi que le Maître d'oeuvre. Les montants à valider sont les suivants pour régulariser les ordres de services signés le 8 juin 2022 :

Charpente : PAPON devis 13 590€ HT
Couverture ardoise : PAPON devis 16 769.50€ HT
Maitre d'oeuvre : DUNIAT contrat 3 700 € HT
Maçonnerie : PAPON devis 4 500€ HT

Le Conseil, après délibération décide :

- De valider les devis pour la charpente, pour la couverture ardoise et la maçonnerie et pour le maître d'oeuvre.
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout acte concernant cette délibération.

2. DM 3 - Vote de crédits supplémentaires - lagodivelle (035 2023)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2041511 - 95	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	-1750.00	
231 - 94	Immobilisations corporelles en cours	1750.00	
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à LA GODIVELLE, les jour, mois et an que dessus.

3. LOCATION LAC D'EN HAUT A LA TRUITE DU LAC (036_2023)

Madame le Maire explique au Conseil que l'Association "La Truite du Lac" loue le Lac d'en Haut depuis le 1er octobre 2015. Le bail de location se termine le 30 septembre 2024. Le prix de cette location était de 14 000€. Il convient de renouveler ce bail à partir du 1 octobre 2024 et définir un nouveau prix de location.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide :

- De renouveler le bail pour une période de 9 ans, soit du 1 octobre 2024 jusqu'au 30 septembre 2033.
- De définir le prix de la location à 16 000€ (Droit de pêche sur le Lac d'en Haut)
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout acte relevant de cette délibération

4. VERIFIER LE PRISE AU LAVOIR POUR L'INSTALLATION DU DEFIBRILLATEUR

5. REFERENT FORESTIER : PIERRE BERNARD

6. DEVIS BODET : L'entreprise BODET a établi un devis de 2 822€ pour le changement du battant de la cloche. Le Conseil estime que cela peut attendre.

7. GEMAPI : Un technicien de rivière doit venir parler de GEMAPI. Le Conseil propose de l'accueillir au prochain conseil Municipal.

8. LAC D'EN HAUT : Problème d'abreuvoir. Certains agriculteurs ne peuvent plus accéder à leur montagne en raison de l'installation de chicanes. D'autres part les vaches passant toujours au même endroit, un chemin s'est creusé sur le flanc de la montagne et, en cas d'orage, tous effluents coulent directement dans le lac.

9. DEMANDE DE REMONTER L'ANCIENNE LIGNE AU LAC D'EN HAUT

Fin du Conseil à 16h30

Date du prochain conseil : le samedi 25 novembre 2023